

Facture entreprise assainissement ahurissante

Par QUESTION RETRAITE, le 04/01/2016 à 17:48

Bonjour à tous,

A la suite d'un refoulement dans une bouche d'évacuation située dans ma cave, je contacte une entreprise d'assainissement, en lui expliquant mon souci

Je précise qu'on me fait bloquer un jour entier à la maison, en m'annoncant leur intervention ... (sans aucune nouvelle) intervention qui ne se produira que le lendemain matin

Arrivant avec leur camion les deux employés restent 1/4 d'heure (noté sur leur ordre d'intervention 8:15/8:30) et constatent qu'ils ne peuvent rien faire, le passage d'écoulement se rétrécit

Je reçois une facture de 164 euros!

Je conteste par lettre recommandée

Je reçois une réponse par mail qui maintient le montant facturé, puis une lettre de mise en contentieux

A votre avis : j'avais peut être l'intention d'adresser un chèque de 40 euros (qui correspond à mon avis largement au temps passé, sans intervention)

?

Ce qui aurait peut être pour effet de "bloquer" une éventuelle procédure à l'initiative de l'entreprise ?

En résumé, je ne refuse pas de régler, mais il n'est pas question pour moi de payer ce montant abusif

MERCI DE VOS AVIS

A bientôt

Cordialement